

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-904

présenté par

M. Rolland, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Breton, M. Descoeur, Mme Kuster, M. Le Fur, M. Leclerc, M. Masson, M. Pauget, M. Sermier, M. Viry, M. Abad et M. Manuel

ARTICLE 29

À l'alinéa 68, substituer à l'année :

« 2019 »

l'année :

« 2022 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les Chambres de Commerce et d'Industrie ont engagé depuis quelques années une profonde mutation.

Cela s'est traduit, entre autres, par la diminution d'un quart de leurs effectifs. Pourtant, ce sont des acteurs incontournables du développement économique des territoires.

Par conséquent il convient de leur laisser le temps et les moyens d'achever leur mutation avant de supprimer une partie de leurs ressources.